opusdei.org

Comment obtenir l'indulgence plénière pendant l'épidémie de coronavirus

L'indulgence plénière peut être obtenue de nombreuses manières pendant l'épidémie de coronavirus. Nous publions un graphique et le texte de la Pénitencerie Apostolique qui l'explique en détails.

12/04/2020

Nous expliquons ci-dessous avec un graphique simple comment obtenir

l'indulgence plénière, c'est-à-dire la remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés, pendant l'épidémie de coronavirus. Nous reprenons ensuite le décret publié à ce sujet par la Pénitencerie apostolique du Saint-Siège.

télécharger en pdf

Décret de la Pénitencerie apostolique relative à la concession d'indulgences spéciales aux fidèles en situation d'épidémie

Vendredi 20 mars 2020

Le don d'indulgences spéciales est accordé aux fidèles qui souffrent de la maladie du Covid-19, appelé communément Coronavirus, ainsi qu'aux personnels de santé, aux membres de leur famille et à tous ceux qui prennent soin d'eux, à quelque titre que ce soit.

« Ayez la joie de l'espérance, tenez bon dans l'épreuve, soyez assidus à la prière » (Rm 12, 12). Les mots écrits par saint Paul à l'Église de Rome résonnent tout au long de l'histoire de l'Église et orientent le jugement des fidèles en présence de chaque souffrance, maladie ou calamité

Le moment que l'humanité tout entière traverse en ce moment, menacée qu'elle est par une maladie invisible et insidieuse, qui depuis un certain temps s'impose dans la vie de tous, est jalonné jour après jour de craintes angoissées, de nouvelles incertitudes et, surtout, d'une souffrance physique et morale généralisée.

Suivant l'exemple de son divin Maître, l'Église s'est toujours souciée de prendre soin des malades. Comme saint Jean-Paul II l'indiquait, la valeur de la souffrance est double : « Elle est surnaturelle et en même temps humaine. Elle est surnaturelle, parce qu'elle s'enracine dans le divin mystère de la Rédemption du monde, et elle est d'autre part profondément humaine, parce qu'en elle l'homme se reconnaît lui-même dans son humanité, sa dignité et sa mission propre » (Lettre apostolique *Salvifici doloris*, n° 31).

Ces derniers jours, le pape François a témoigné aussi de sa proximité paternelle et a renouvelé son invitation à prier sans cesse pour les malades du Coronavirus.

Pour que tous ceux qui souffrent à cause du Covid-19 puissent redécouvrir, dans le mystère même de cette souffrance, « la souffrance rédemptrice du Christ » (*Ibid.*, n° 30), cette Pénitencerie apostolique, *ex auctoritate Summi Pontificis*, confiante en la parole du Christ Seigneur et considérant dans un

esprit de foi l'épidémie en cours, accorde, pour la vivre dans un esprit de conversion personnelle, le don des indulgences conformément aux dispositions suivantes.

L'indulgence plénière est concédée aux malades atteints du Coronavirus, mis en quarantaine sur ordre de l'autorité sanitaire dans les hôpitaux ou chez eux, si, dans un esprit de détachement de tout péché, ils s'unissent spirituellement à travers les moyens de communication à la célébration de la sainte Messe, à la récitation du chapelet, à la pieuse pratique du Chemin de Croix ou à d'autres formes de dévotion, ou s'ils récitent au moins le Credo, le Notre Père et une pieuse invocation à la très Sainte Vierge Marie, en offrant cette épreuve dans un esprit de foi en Dieu et de charité envers leurs frères, avec la volonté d'accomplir les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion

eucharistique et prière aux intentions du Saint-Père), dès que cela leur sera possible.

Les agents de santé, les proches et tous ceux qui, suivant l'exemple du Bon Samaritain, s'exposant au risque de contagion soignent les malades du Coronavirus selon les mots du divin Rédempteur : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime » (Jn 15, 13), obtiendront le même don de l'indulgence plénière aux mêmes conditions.

En outre, cette Pénitencerie apostolique accorde bien volontiers, aux mêmes conditions, l'indulgence plénière à l'occasion de l'épidémie mondiale actuelle, aussi aux fidèles qui offrent la visite au Saint-Sacrement, ou l'adoration eucharistique, ou la lecture de la Sainte Écriture pendant au moins une demi-heure, ou la récitation du

saint Rosaire, ou le pieux exercice du Chemin de Croix, ou la récitation de la couronne de la divine miséricorde, pour implorer du Dieu tout-Puissant la fin de l'épidémie, le soulagement des affligés et le salut éternel de ceux que le Seigneur appelle à lui.

L'Église prie pour ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de recevoir le sacrement de l'onction des malades et le Viatique, les confiant tous et chacun d'entre eux à la divine Miséricorde en vertu de la communion des saints et accorde aux fidèles l'indulgence plénière à l'article de la mort pourvu qu'ils soient dûment disposés et qu'ils aient récité des prières durant leur vie (dans ce cas, l'Église supplée les trois conditions habituelles requises). Pour obtenir cette indulgence, il est recommandé d'utiliser un crucifix ou une croix (cf. Enchiridion indulgentiarum, n° 12).

Que la très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et de l'Église, Santé des malades et Secours des chrétiens, notre Avocate, secoure l'humanité souffrante, chasse de nous le mal de cette épidémie et obtienne tout le bien nécessaire à notre salut et à notre sanctification.

Donné à Rome, du siège de la Pénitencerie apostolique, le 19 mars 2020.

Mauro Card. Piacenza

Grand pénitencier

Krzystof Nykiel

Régent

source: - Décret de la Pénitencerie Apostolique sur la concession d'indulgences spéciales aux fidèles dans la situation actuelle de pandémie (20.03.2020) pdf | document généré automatiquement depuis https:// opusdei.org/fr-cm/article/commentobtenir-l-indulgence-pleniere-pendantl-epidemie-de-coronavirus/ (19/11/2025)